

**COMITE DES UTILISATIONS PACIFIQUES
DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE
Sous-Comité juridique**

Transcription non éditée

838^e séance

Vendredi 8 avril 2011, à 10 heures

Vienne

Président : M. A. Talebzadeh (République islamique d'Iran)

La séance est ouverte à 10 h 18.

Le **PRESIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Excellences, Mesdames et Messieurs, bonjour. Je déclare ouverte cette 838^e réunion du Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Je souhaiterais vous informer qu'hier l'Assemblée générale a déclaré le 12 avril en tant que Journée internationale des vols spatiaux habités.

Je vais maintenant vous expliquer notre travail de ce matin. Nous allons interrompre la plénière pour que le groupe de travail sur le point 11 de l'ordre du jour, "Échange général d'informations sur les législations nationales", puisse adopter son rapport, rapport figurant dans le document A/AC.105/C.2/2011/LEG/L1.

Ensuite, nous allons reprendre la plénière pour poursuivre et terminer l'examen du point 11, notamment pour approuver le rapport et pour poursuivre l'adoption du reste du rapport, document L.284/Add.3.

Avez-vous des commentaires ? Nous allons interrompre la plénière pour que le groupe de travail sur le point 11 puisse adopter son rapport, et nous allons reprendre après. Donc, la 838^e séance du Sous-Comité juridique est suspendue.

*La séance est suspendue à 10 h 21 ;
elle est reprise à 10 h 34.*

Échange général d'informations sur les législations nationales (point 11 de l'ordre du jour) (*suite*)

*Adoption du rapport du groupe de travail
Document A/AC.105/C.2/2011/LEG/L.1*

Le **PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Mesdames et Messieurs les délégués, je déclare ouverte la réunion du COPUOS et je souhaiterais que nous poursuivions l'examen du point 11, "Échange général d'informations sur les législations nationales", et nous allons passer à l'adoption du rapport du groupe de travail. Je donne la parole à la présidente de ce groupe qui va nous présenter le rapport du groupe.

Mme I. MARBOE (Autriche) [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, Monsieur le Président. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, j'ai le plaisir de vous informer que le travail du groupe de travail chargé d'examiner le point 11, "Législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique", les travaux ont été particulièrement productifs.

Le groupe de travail s'est réuni à sept reprises et il a été en mesure de progresser dans la finalisation de son rapport final. Une étude approfondie a été réalisée sur un ensemble de conclusions. Le groupe de travail est convenu que son mandat soit prorogé pour une année supplémentaire afin qu'il puisse finaliser son rapport final et recommande que le mandat actuel qui devrait se terminer en 2011 soit par conséquent prorogé jusqu'en 2012.

Dans sa résolution 50/27 du 16 février 1996, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique aux termes de laquelle, à compter de sa trente-neuvième session, des transcriptions non éditées de ses sessions seraient établies à la place des procès-verbaux. Cette transcription contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations telles que transcrites à partir de bandes enregistrées. Les transcriptions n'ont été ni éditées ni révisées.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire de la transcription, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication au chef du Service de la traduction et de l'édition, bureau D0771, Office des Nations Unies à Vienne, B.P. 500, A-1400 Vienne (Autriche). Les rectifications seront publiées dans un rectificatif récapitulatif.



Le rapport du groupe de travail qui vient d'être adopté par ses membres vous est soumis dans le document qui a pour cote A/AC.105/C.2/2011/LEG/L.1.

J'ai par conséquent le plaisir de vous présenter ici le rapport du groupe de travail pour adoption. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie Mme Marboe. Je souhaiterais maintenant que l'on adopte le rapport du groupe de travail sur le point 11. Il s'agit du document A/AC.105/C.2/2011/LEG/L.1. Puis-je considérer que le Sous-Comité est prêt à adopter le rapport du groupe de travail sur le point 11 ? *Le rapport du groupe de travail chargé d'étudier le point 11 est donc approuvé.*

Nous avons maintenant conclu l'examen du point 11, "Échange général d'informations sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique".

Adoption du rapport du Sous-Comité juridique

Document A/AC.105/C.2/L.284/Add.3

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Mesdames et Messieurs les délégués, nous allons passer maintenant à l'adoption de l'additif 3, à l'examen de ce document. Nous allons passer à l'examen et à l'adoption de cet additif paragraphe par paragraphe. Il s'agit du document qui a pour cote A/AC.105/C.2/L.284/Add.3. Cette partie du projet de rapport contient les chapitres sur l'examen et révision éventuelle des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace, et les Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la cinquante et unième session du Sous-Comité juridique.

Le Venezuela, vous avez la parole.

M. M. CASTILLO (République bolivarienne du Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Nous avons reçu le rapport ce matin. Est-ce que vous pouvez nous accorder dix minutes pour étudier ce rapport ? Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le Venezuela. L'Italie.

Mme PASTORELLI (Italie) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Ma délégation voudrait revenir sur un paragraphe de l'additif 2 et je m'en excuse à l'avance. Il s'agit du paragraphe 10.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Le secrétariat.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Comme le Président vient de l'annoncer, nous allons examiner l'additif 3. Nous allons donner dix minutes aux différentes délégations pour qu'elles puissent étudier l'additif 3. Après nous reviendrons à l'additif 1 et à l'additif 2, parce que de toutes les façons il y a un paragraphe supplémentaire qui doit être ajouté à l'additif 1, paragraphe qui doit refléter la proposition de la République tchèque. Après, dans le cadre de l'examen de l'additif 2, l'Italie pourra intervenir et présenter sa nouvelle proposition. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le secrétariat. Je vous accorde, par conséquent, dix minutes afin que vous puissiez prendre connaissance du document.

*La séance est suspendue à 10 h 40 ;
elle est reprise à 10 h 52.*

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Mesdames et Messieurs les délégués, nous allons donc reprendre nos travaux et nous allons passer à l'adoption du rapport paragraphe par paragraphe. Il s'agit du document A/AC.105/C.2/L.284/Add.3, "Examen et révision éventuelle des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace".

Paragraphe premier

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe premier. Il n'y a pas d'objections. *Adopté.*

Paragraphe 2

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 2. Pas d'objections. *Adopté.*

Paragraphe 3

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 3. La République tchèque.

M. V. KOPAL (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Nous avons étudié avec attention ce paragraphe et nous sommes, en principe, d'accord avec l'évaluation du Cadre de sûreté pour les applications de sources d'énergie nucléaires dans l'espace. Il s'agit effectivement d'une étape importante. Ce document est un document très important.

Cela dit, après, il est dit "codification du droit international", donc il s'agit d'une étape importante, certes, mais nous ne sommes pas tout à fait d'accord avec ce qui suit, "codification du droit

international”. Il s’agit d’une étape importante dans la “codification du droit spatial international”, on pourrait peut-être dire. On pourrait dire “constituaient des étapes importantes s’inscrivant dans un effort de développement progressif du droit spatial international”. Je pense que cela permettrait de bien comprendre l’apport de ce document avec le développement progressif du droit spatial. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l’anglais*] : Je remercie la République tchèque. D’autres observations ? Très bien, donc nous acceptons ce paragraphe tel qu’amendé par la République tchèque.

Paragraphe 4

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l’anglais*] : Paragraphe 4. Pas d’objections. *Adopté.*

Paragraphe 5

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l’anglais*] : Paragraphe 5. Pas d’objections. *Adopté.*

Paragraphe 6

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l’anglais*] : Paragraphe 6. L’Iran, vous avez la parole.

M. A. SHAFAGH (République islamique d’Iran) [*interprétation de l’anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Je voulais faire une observation sur le paragraphe 5, à la troisième ligne du paragraphe 5, il faudrait dire “*is required*” au lieu de “*was*”. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l’anglais*] : Le secrétariat.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l’anglais*] : Je pense qu’il s’agit d’une question de rédaction parce qu’on utilise le passé. C’est la raison pour laquelle on continue à utiliser le passé. Mais de toutes les façons, nous le ferons savoir à l’équipe de rédaction, mais je pense qu’il s’agit d’une question purement grammaticale.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l’anglais*] : Je remercie le secrétariat. Paragraphe 6. Pas d’objections. *Adopté.*

Paragraphe 7

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l’anglais*] : Paragraphe 7. Il n’y a pas d’objections. *Adopté.*

Paragraphe 8

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l’anglais*] : Paragraphe 8. Pas d’objections. *Adopté.*

Paragraphe 9

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l’anglais*] : Paragraphe 9. Pas d’objections. *Adopté.*

Paragraphe 10

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l’anglais*] : Paragraphe 10. Le Brésil, vous avez la parole.

M. F. FLORES PINTO (Brésil) [*interprétation de l’anglais*] : Merci, Monsieur le Président. “De préférence sur des orbites suffisamment hautes”, ce n’est pas ce qui a été dit par la délégation brésilienne. “De préférence à une distance éloignée de la planète”, voilà exactement ce que nous avons dit.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l’anglais*] : Je remercie le Brésil. D’autres commentaires ? Pas d’objections. *Le paragraphe 10 est adopté.*

Paragraphe 11

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l’anglais*] : Paragraphe 11. Pas d’objections. *Adopté.*

Paragraphe 12

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l’anglais*] : Paragraphe 12. Pas d’objections. *Adopté.*

Paragraphe 13

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l’anglais*] : Paragraphe 13. Pas d’objections. *Adopté.*

Paragraphe 14

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l’anglais*] : Paragraphe 14. Pas d’objections. *Adopté.*

Paragraphe 15

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l’anglais*] : Paragraphe 15. Pas d’objections. *Adopté.*

Paragraphe 16

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l’anglais*] : Paragraphe 16. Pas d’objections. *Adopté.*

Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la cinquante et unième session du Sous-Comité juridique

Paragraphe 17

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la cinquante et unième session du Sous-Comité juridique. Paragraphe 17. Autriche.

M. P. BITTNER (Autriche) [*interprétation de l'anglais*] : Une question, une précision que je voudrais demander. Il est dit au titre de ce point "Le Sous-Comité a examiné un point à examiner et concernant la préparation du segment commémoratif, au titre de ce point il a également été examiné les questions liées à l'organisation des travaux et les préparatifs du débat commémoratif". Je ne me souvenais pas qu'on ait parlé de cela.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Le secrétariat.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Oui, il y a eu des consultations informelles et ce sont les résultats de ces consultations informelles. Le Président du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a fait rapport et le secrétariat a lu les amendements à la déclaration 2011 tel que cela est indiqué dans ce paragraphe.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci. D'autres commentaires ?
Adopté.

Paragraphe 18

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 18. Pas d'objections.
Adopté.

Paragraphe 19

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Ensuite, Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la cinquante et unième session du Sous-Comité juridique. Paragraphe 19.

Paragraphe 20

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 20. Pas d'objections.
Adopté.

Paragraphe 21

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 21. Pas d'objections.
Adopté.

Paragraphe 22

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 22, 1, 2, 3, 4, 5, 6, a), b), 7, 8, 9, 10, 11, 12. Pas d'objections.
Adopté.

Paragraphe 23

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 23. Pas d'objections.
Adopté.

Paragraphe 24

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 24. Pas d'objections.
Adopté.

Paragraphe 25

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 25. Pas d'objections.
Adopté.

Paragraphe 26

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 26. Pas d'objections.
Adopté.

Paragraphe 27

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 27. Pas d'objections.
Adopté.

Paragraphe 28

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 28. Pas d'objections.
Adopté.

Paragraphe 29

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 29. Pas d'objections.
Adopté.

Paragraphe 30

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 30. Pas d'objections.
Adopté.

Paragraphe 31

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 31. Pas d'objections.
Adopté.

Paragraphe 32

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 32. Pas d'objections.
Adopté.

Paragraphe 33

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 33. Pas d'objections. *Adopté.*

Paragraphe 34

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 34. Pas d'objections. *Adopté.*

Paragraphe 35, alinéas a), b), c), d)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 35, a), b), c), d). Pas d'objections. *Adopté.*

Paragraphe 36

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 36. Pas d'objections. *Adopté.*

Paragraphe 37

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 37. La République tchèque.

M. V. KOPAL (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Ma délégation n'avait pas d'objections pour les paragraphes 26 à 32 car cela reprenait les opinions qui ont été exprimées suite à notre initiative. Toutefois, je suis un petit peu perdu, là, car certains éléments ont été énumérés ici qui ont également été proposés. Est-ce qu'on ne devrait pas inscrire notre initiative ici dans cette énumération, au paragraphe 35 ? Je n'ai pas d'opinion, je demande l'avis du secrétariat.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie la République tchèque. Le secrétariat.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Oui, en effet. Merci pour cette question. La liste figurant dans le rapport 2010 a été réexaminée et on a demandé aux États qui ont fait des propositions s'ils voulaient garder ces points à l'ordre du jour. Maintenant, nous avons un nouveau document présenté par la République tchèque qui a été examiné à la présente session. Il y a deux façons de procéder. Soit on garde cela comme document séparé et on l'inclura dans la liste l'année prochaine si le représentant de la République tchèque est d'accord, ou on pourrait l'inclure maintenant dans la liste puisque cela faisait partie de la liste mais sans le document qui le corroborait.

Donc si vous voulez l'inclure ici dans le paragraphe 35, nous pourrions l'inclure. C'est à vous, M. le représentant de la République tchèque, si vous voulez l'inclure dans la liste l'année

prochaine et on le réexaminera l'année prochaine, ou si vous voulez l'inclure dès maintenant.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le secrétariat. La République tchèque.

M. V. KOPAL (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*] : Merci pour ces explications. Je préférerais qu'on l'inclue si vous n'y voyez pas d'inconvénients.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci.

*Organisation des travaux**Paragraphe 38*

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Organisation des travaux. Paragraphe 38. Pas d'objections. *Adopté.*

Paragraphe 39

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 39. Le Brésil, vous avez la parole.

M. F. FLORES PINTO (Brésil) [*interprétation de l'anglais*] : C'est un paragraphe peut-être un peu trop long, un peu trop détaillé. Peut-être qu'on pourrait l'abrégé. Troisième ligne, par exemple, on pourrait supprimer le premier chiffre 14 en 14 première séance plénière, avait été une heure vingt, et on pourrait ne pas dire une heure et demie mais une heure vingt mais moins de trois heures.

Ensuite, je propose de supprimer la phrase suivante : "Cette séance" jusqu'à "économiser". On supprimerait cela. Les 45%, ne pas mentionner le pourcentage mais dire, en partie seulement du temps prévu.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le Brésil. La France.

M. L. SCOTTI (France) : Merci, Monsieur le Président et merci au distingué délégué du Brésil pour ses propositions. Sur ce paragraphe, ce paragraphe reflète les vues qui ont été exprimées, entre autres par ma délégation, et il reflète exactement les vues telles qu'elles ont été explicitées, et donc nous souhaiterions que ces vues soient reflétées telles quelles. La délégation française n'intervient pas sur le contenu de paragraphes qui rapportent les propos d'autres délégations. Par contre, si elle n'est pas d'accord, elle peut, à ce moment-là, proposer un autre élément de langage indiquant ses propres vues. Il nous semblerait opportun et courtois de laisser ce paragraphe tel qu'il est. Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie. L'Italie.

Mme PASTORELLI (Italie) [*interprétation de l'anglais*] : J'appuie entièrement l'intervention de la France. Je voudrais garder le paragraphe en l'état actuel. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Brésil.

M. F. FLORES PINTO (Brésil) [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Je ne voulais pas du tout supprimer l'avis de tel ou tel pays. Je voulais simplement rendre ce paragraphe un peu plus court et plus lisible. Mais si la délégation française souhaite préserver le paragraphe en l'état, pas de problème. Nous ne nous y opposons pas.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Pas d'objections. *Adopté.*

Paragraphe 40

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 40. Venezuela.

M. M. CASTILLO (République bolivarienne du Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Je souhaiterais proposer un nouveau paragraphe, un paragraphe 38*bis*. Je vais donner lecture de ce nouveau paragraphe en anglais.

[*l'orateur poursuit en anglais*] :

“Quelques délégations ont estimé que le Sous-Comité juridique reste la seule instance internationale où les pays en développement peuvent participer aux activités juridiques liées à l'espace. Ces délégations avaient estimé qu'une rationalisation et amélioration du temps consacré au Sous-Comité juridique devrait se faire en incluant des points de fond afin de renforcer le cadre juridique international des activités spatiales et que la durée actuelle du Comité devrait être maintenue.”

Je peux bien sûr transmettre la proposition écrite directement au secrétariat, et je souhaiterais que ce paragraphe soit inclus dans le rapport. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le délégué du Venezuela. Oui, s'il vous plaît, transmettez le texte par écrit au secrétariat.

D'autres commentaires ? Iran.

M. A. SHAFAGH (République islamique d'Iran) [*interprétation de l'anglais*] : Ma délégation appuie la proposition du Venezuela concernant le nouveau paragraphe proposé. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Pas d'objections. *Adopté.*

Paragraphe 40

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 40. Pas d'objections. *Adopté.*

Paragraphe 41

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 41. Pas d'objections. *Adopté.*

Paragraphe 42

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 42. Pas d'objections. L'Italie.

Mme PASTORELLI (Italie) [*interprétation de l'anglais*] : Excusez-moi de reprendre la parole mais ce paragraphe devrait peut-être refléter également l'avis de ma délégation. Donc, je voudrais dire que “Quelques délégations ont estimé que la session du Sous-Comité juridique devrait être abrégée, raccourcie”. Cela devrait être mentionné puisque plusieurs délégations ont fait ce commentaire. Je voudrais que ce paragraphe soit mis en haut du rapport, au début du rapport puisque vous vous souviendrez qu'il y avait une séance d'information des services de conférence et c'était sur la base de notre proposition visant à abrégé, à raccourcir la durée de la session. Je laisserai au secrétariat le soin de choisir la meilleure place, mais je voudrais le consigner au rapport. Cet avis a été exprimé et je voudrais que cela figure au rapport. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci. France.

M. L. SCOTTI (France) : Merci, Monsieur le Président. Très brièvement, pour appuyer la demande faite par le distingué de l'Italie. Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci au délégué de la France. D'autres commentaires ? Le secrétariat.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Excusez-moi. Le secrétariat essaie de trouver le meilleur emplacement pour le paragraphe 42 tel que modifié et l'Italie avait demandé de le remonter vers le paragraphe 38 pour mentionner que les services de conférence étaient présents. Le Venezuela avait également proposé un paragraphe 38*bis* qui ne parle pas concrètement du nombre de sessions. Donc, le secrétariat a besoin d'y réfléchir un peu plus longtemps. Nous pourrions remonter le paragraphe 42 tel que modifié après le

paragraphe 38 et placer ensuite le paragraphe proposé par le Venezuela. Ça deviendra, par exemple, 38ter. Je voudrais que le Venezuela et l'Italie y réfléchissent et me disent ce qu'ils en pensent. Donc, le 38 reste, le 42 à modifier devient le 38bis et le paragraphe du Venezuela devient le 38ter. Est-ce que cet alignement vous semble acceptable ?

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Le Venezuela.

M. M. CASTILLO (République bolivarienne du Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. À ce moment-là, ma délégation souhaiterait que notre proposition figure dans un paragraphe 37bis. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci. L'Italie.

Mme PASTORELLI (Italie) [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Je veux simplement refléter concrètement ce qui a été dit. Il y avait un débat général où certaines délégations ont déjà mentionné les questions concernant l'organisation des travaux. Il y avait la proposition visant à réduire la durée des sessions. Ensuite, le secrétariat et, je ne sais pas si je me trompe et je demanderai au Venezuela de me corriger, ensuite les Services de conférences sont venus pour nous expliquer les conséquences d'une réduction de la durée de la session et ensuite, certaines autres délégations sont intervenues et se sont exprimées contre une réduction du temps accordé au Sous-Comité juridique.

Voilà un petit peu la succession logique et chronologique des interventions.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Le secrétariat.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Le secrétariat ne peut pas vous aider dans l'agencement des paragraphes parce que les paragraphes sont structurés. Il y a des paragraphes conceptuels, il y a des paragraphes concernant le raccourcissement de la durée, il y a d'autres paragraphes, donc là nous ne pouvons pas vous aider. Il serait peut-être bon que l'Italie et le Venezuela discutent pour nous dire comment agencer, dans quel ordre présenter ces différents paragraphes.

Paragraphe 43

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Bien, en attendant que ces consultations se déroulent, nous passons au paragraphe 43. France. Vous avez la parole, Monsieur.

M. L. SCOTTI (France) : Merci, Monsieur le Président. Ma délégation pense que la vue qui est exprimée ici a été exprimée par plusieurs délégations, que la proposition d'accorder des jours supplémentaires au Comité plénier était possible et que la réversibilité était également possible lorsque le besoin s'en ferait sentir. Donc, s'il était possible de modifier le début du paragraphe en "*Some delegations expressed the view that*". Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Le secrétariat a pris note de votre commentaire. D'autres commentaires ? *Adopté.*

Paragraphe 44

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 44. Pas d'objections. *Adopté.*

Paragraphe 45

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 45. France. Vous avez la parole, Monsieur.

M. L. SCOTTI (France) : Merci, Monsieur le Président. Je voulais juste rajouter un petit paragraphe qui pourrait trouver sa place entre le paragraphe 44 et le paragraphe 45 pour refléter le fait que ma délégation avait proposé que, compte tenu de l'absence de progrès de fond sur certains sujets, certains points de l'ordre du jour pourraient être pris en compte une année sur deux seulement. Je vais proposer un élément de langage au secrétariat que je peux lire en anglais à vitesse normale et ensuite à vitesse de dictée.

[*l'orateur poursuit en anglais*] :

"L'avis a été exprimé que vu le manque de progrès sur certains des points, certains des points de l'ordre du jour pourraient être inclus à l'ordre du jour tous les deux ans uniquement."

[*l'orateur poursuit en français*] : Si vous voulez, je peux le lire maintenant à vitesse plus lente :

[*l'orateur poursuit en anglais*] :

"Le point de vue a été exprimé que vu le manque de progrès significatifs sur certains sujets, certains points pourraient être inscrits à l'ordre du jour du Sous-Comité juridique tous les deux ans."

[*l'orateur poursuit en français*] : Il faudrait améliorer la rédaction grammaticale puisqu'il y a une répétition de *some issues* et *some items*, mais je m'en remets à la sagesse de l'assemblée. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie la France pour cette observation. Je remercie la France. S'il n'y a pas d'objections, *ce paragraphe est adopté.*

Paragraphe 46

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 46. Pas d'objections. *Adopté.*

Paragraphe 47

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 47. Pas d'objections. *Adopté.*

Paragraphe 48

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 48. Pas d'objections. *Adopté.*

Paragraphe 49

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 49. Pas d'objections. *Adopté.*

Paragraphe 50

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 50. Pas d'objections. *Adopté.*

Paragraphe 51

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 51. Les Pays-Bas, vous avez la parole.

M. R. LEFEBER (Pays-Bas) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. On parle ici de la retransmission de la diffusion des sessions sur le web, donc il s'agit d'une proposition qui a été présentée par ma délégation et après le secrétariat nous a parlé des incidences financières et nous avons indiqué au secrétariat que nous n'allions pas insister mais nous souhaitions savoir quelles étaient les réelles incidences financières. Je pense, par conséquent, qu'il faudrait que cela soit indiqué très clairement. Parce qu'il y a une requête officielle qui a été faite au secrétariat, donc ce paragraphe pourrait se lire comme suit :

À la première ligne, on supprimerait "Le point de vue a été exprimé", et on dirait "Le Sous-Comité juridique a estimé" et après on dirait "et prie le secrétariat d'étudier". Donc le paragraphe se lirait comme suit :

"Le Sous-Comité juridique a estimé que les sessions du Sous-Comité pourraient être diffusées sur le web et a prié le secrétariat d'étudier les incidences financières d'une telle diffusion."

Je souhaiterais également dire que les conclusions et les recommandations sont éparpillées dans le texte. Vous avez une recommandation au paragraphe 41, une autre au paragraphe 51, une autre aux paragraphes 54, 55 et 56. Je pense qu'à l'avenir, afin de faire en sorte que ce rapport soit un petit peu plus lisible, il faudrait regrouper tous ces paragraphes à la fin du rapport. On aurait un chapitre "Conclusions et recommandations" qui dirait, "Le Sous-Comité est convenu de : a), b), c), d)", et je pense que cela faciliterait la lecture. Je pense que cela nous faciliterait la tâche également à nous aussi parce que l'année d'après on verrait si les recommandations ont été suivies d'effet ou pas. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie les Pays-Bas pour cette observation. Le Venezuela, vous avez la parole.

M. M. CASTILLO (République bolivarienne du Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais réagir à la modification proposée par les Pays-Bas concernant le paragraphe 51. Ma délégation préférerait que le texte reste en l'état et que l'on continue de dire "Le point de vue a été exprimé" parce qu'aucun document ne nous a parlé d'une proposition détaillée sur une diffusion sur le web. Nous n'avons pas été saisis d'un document en ce sens. Nous souhaiterions par conséquent, que le texte du paragraphe 51 reste en l'état. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le Venezuela pour ces observations. D'autres observations ? Les Pays-Bas.

M. R. LEFEBER (Pays-Bas) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Nous pouvons tout à fait garder le texte en l'état. Ce que j'étais en train de dire, et je vais le réitérer ici, c'est qu'à la fin du débat, nous avons demandé au secrétariat d'étudier les incidences financières de la diffusion sur le web. Donc, il s'agit d'une requête qui a été présentée. Donc cette requête doit figurer dans le texte. Donc, on garde le texte en l'état et après on ajouterait une phrase qui dirait, "on a demandé au secrétariat d'étudier les incidences financières".

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie les Pays-Bas. Le secrétariat, vous souhaitez intervenir ? Le secrétariat, vous avez la parole.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Nous pourrions modifier le paragraphe 51 de la façon suivante : "Quelques délégations ont

estimé que les sessions du Sous-Comité pourraient être diffusées sur le web et que le secrétariat étudie les incidences financières d'une telle diffusion".

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Les Pays-Bas.

M. R. LEFEBER (Pays-Bas) [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie. Je suis d'accord avec cette nouvelle formulation mais je souhaiterais que l'on indique très clairement que l'on a demandé au secrétariat de faire quelque chose. Il y a une requête précise qui a été présentée au secrétariat et aucune délégation ne s'est inscrite en faux. Je souhaiterais par conséquent, que l'on ajoute cela à la fin du paragraphe.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie les Pays-Bas. S'il n'y a pas d'objections au paragraphe 51, on garde le paragraphe 51 en l'état. Le secrétariat, vous avez la parole.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Le secrétariat a donné lecture d'un texte modifié : "Quelques délégations ont estimé que les sessions du Comité pourraient être diffusées sur le web et que le secrétariat étudie les incidences financières d'une telle diffusion."

Le délégué des Pays-Bas souhaite que l'on ajoute un autre membre de phrase ou que l'on dise "et le Sous-Comité a demandé au secrétariat d'étudier les incidences financières d'une telle diffusion."

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le secrétariat. Les Pays-Bas.

M. R. LEFEBER (Pays-Bas) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Je pense que nous ne pouvons pas débattre de la question à ce stade. Ici, nous devons tout simplement refléter ce qui a été dit pendant le débat. Il faut trouver le bon libellé et il faut trouver l'endroit où placer ce nouveau libellé, tout simplement.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie les Pays-Bas. Donc, le paragraphe 51 avec la suggestion du secrétariat est adopté, s'il n'y a pas d'objections. *Adopté.*

Paragraphe 50

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 50. Pas d'objections ? La Chine.

Mme K. PAN (Chine) [*interprétation du chinois*] : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais revenir au paragraphe 49. Ma délégation n'est pas contre le libellé du paragraphe 49. Cela dit, nous

souhaiterions proposer quelques modifications à ce paragraphe car lors des débats un point de vue a été exprimé, et il s'agit du point de vue de la délégation chinoise, et ce point de vue disait que nous avons des doutes quant à la souplesse à accorder au secrétariat. Ce, parce que nous estimons que cette grande souplesse ne devrait pas remettre en cause les droits des différentes délégations.

Par conséquent, nous souhaiterions proposer l'amendement suivant au paragraphe 49, à la troisième ligne et je vais en donner lecture en anglais :

[*l'orateur poursuit en anglais*] :

"Par les groupes de travail, et le secrétariat, en consultation étroite avec le Président du Sous-Comité, devrait prendre des mesures avec l'approbation du Sous-Comité, pour rationaliser et optimiser l'utilisation que le Sous-Comité faisait de son temps."

Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie la Chine pour ces observations concernant le paragraphe 49. Des commentaires ? Le secrétariat.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Je souhaiterais juste poser une question à la délégation chinoise. Le paragraphe se lirait comme suit :

"Le Sous-Comité juridique est convenu qu'il faudrait faire preuve de la plus grande souplesse possible dans la programmation des points de l'ordre du jour en particulier ceux qui devraient être examinés par les groupes de travail et prie le secrétariat, en consultation étroite avec le Président du Sous-Comité, de prendre des mesures avec l'approbation du Sous-Comité pour rationaliser et optimiser l'utilisation que le Sous-Comité faisait de son temps."

C'est bien cela ?

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le secrétariat. La délégation chinoise.

Mme K. PAN (Chine) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Après "groupe de travail", on supprime "prie" et on aurait :

"et le secrétariat peut, en consultation avec le Président du Sous-Comité, prendre des mesures, avec l'approbation du Sous-Comité juridique, pour rationaliser et optimiser l'utilisation que le Sous-Comité faisait de son temps."

Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie la Chine. S'il n'y a pas d'objections, nous pouvons approuver ce paragraphe tel qu'amendé par la Chine. Les États-Unis.

M. S. MCDONALD (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Ma délégation est tout à fait d'accord avec le paragraphe que nous avons sous les yeux, le paragraphe 49. La délégation chinoise souhaite le modifier et si cette modification permet de préciser davantage les choses, cela ne nous pose pas problème.

Mais nous avons une question pratique, comment est-ce que l'on va obtenir l'approbation du Sous-Comité ? À l'heure actuelle, le secrétariat nous transmet une programmation indicative, nous donnons la plus grande souplesse possible au secrétariat et le secrétariat travaille en consultation avec le Président du Sous-Comité. Donc, à quel moment le Sous-Comité devra approuver cela ? Est-ce que cela sera au moment d'approuver l'ordre du jour ? Est-ce qu'il existe des mécanismes pour obtenir l'approbation du Sous-Comité ? Parce que de toutes les façons, le secrétariat va devoir travailler en consultation avec le Président du Sous-Comité et ce travail est réalisé avant le début de notre session. Quelle sera la procédure qui sera suivie par le secrétariat pour obtenir l'approbation du Sous-Comité ?

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie les États-Unis pour ces observations. L'Algérie, vous avez la parole.

M. M. OUZEROUHANE (Algérie) : Merci, Monsieur le Président. Sur la question posée par le distingué délégué des États-Unis d'Amérique, je pense qu'on pourrait utiliser à bon escient les briefings organisés par le secrétariat, parfois 15 jours, un mois avant la tenue des sessions. On pourrait transformer ce briefing en quelque chose de réunion formelle, peut-être, où l'on discutera des propositions du secrétariat. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant de l'Algérie. Avant de donner la parole au secrétariat, je donne la parole à la France.

M. L. SCOTTI (France) : Monsieur le Président, ma délégation souhaitait en fait poser la même question que celle qui a été posée par le distingué délégué des États-Unis sur la façon dont cela pourrait être mis en œuvre en pratique. Je comprends que le paragraphe 49 était en fait un décalque du paragraphe équivalent que nous avons adopté dans le cadre du Sous-Comité scientifique et

technique et l'idée dans ce Sous-Comité scientifique et technique, l'idée de recueillir l'approbation des délégations avant la mise en œuvre de cette souplesse n'avait pas été ni proposée ni, *a fortiori*, retenue.

On aurait en fait, à ce moment-là, un double régime juridique où le secrétariat aurait plus de souplesse pour organiser le travail du Sous-Comité scientifique et technique et peut-être moins de souplesse ou une souplesse plus contrôlée si ça s'applique au Sous-Comité juridique.

Nous serions très intéressés d'avoir la réponse du secrétariat sur ce point. Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie la France pour ces observations. Le secrétariat.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. L'ordre du jour provisoire est préparé bien avant le début de la session car c'est un document qui doit être traduit dans toutes les langues officielles. Nous devons présenter les documents au Service de traduction bien à l'avance et dix semaines avant le début de la session, le document doit être prêt. Donc, dans le cadre des briefings et des séances d'information, il n'est pas possible de modifier ce document.

Si les délégations souhaitent placer des contraintes sur la façon dont le secrétariat essaye de rationaliser et optimiser l'utilisation du temps, ce paragraphe est un paragraphe qui sera mis en œuvre, non pas l'année prochaine, mais un petit peu plus tard. Ce paragraphe devra être débattu l'année prochaine au sein du Sous-Comité et le Sous-Comité pourrait, l'année prochaine, discuter de l'ordre du jour et de la façon dont l'ordre du jour doit être agencé. Mais dans le cadre de la session de 2012, il ne sera pas possible de tenir compte de ce qui est dit dans ce paragraphe, parce qu'on ne peut pas approuver l'ordre du jour deux semaines avant la tenue du Sous-Comité.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le secrétariat pour toutes ces observations. La Chine.

Mme K. PAN (Chine) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais également remercier les différentes délégations pour leurs observations et je remercie le secrétariat pour ses explications.

J'ai comparé ce paragraphe avec le rapport du Sous-Comité scientifique et technique. Dans le rapport du Sous-Comité scientifique et technique, il n'y a qu'une seule phrase qui se lit comme suit :

“Le Sous-Comité est convenu que la plus grande souplesse devrait être appliquée dans la programmation des points de l’ordre du jour, en particulier ceux qui devraient être examinés par les groupes de travail.”

C’est tout ce qui est dit dans le rapport du Sous-Comité scientifique et technique. Donc, si nous reprenons ce qui est dit dans le rapport du Sous-Comité scientifique et technique, alors à ce moment-là nous n’avons pas d’objections. Donc, on mettrait un point après groupe de travail et on supprimerait le reste.

Deuxième observation. Nous remercions le secrétariat pour son observation et nous pourrions en tenir compte.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l’anglais*] : Je remercie la Chine. Le secrétariat.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l’anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Je voulais juste préciser davantage les choses. Donc, maintenant nous avons une nouvelle proposition. Cela signifierait que l’on reprendrait *stricto sensu* le paragraphe qui figure dans le rapport du Sous-Comité scientifique et technique. Donc, on mettrait un point après “groupes de travail”. Donc, nous sommes saisis ici d’une nouvelle proposition. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l’anglais*] : Je remercie le secrétariat pour cette observation. S’il n’y a pas d’objections, *ce paragraphe est adopté.*

Paragraphe 52

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l’anglais*] : Paragraphe 52. Il n’y a pas d’objections. *Adopté.* La Chine, vous avez la parole.

Mme K. PAN (Chine) [*interprétation du chinois*] : Merci, Monsieur le Président. Ma délégation a fait une déclaration concernant ce rapport. Pour ce qui est du paragraphe 52, nous ne pensons pas que ce paragraphe reflète de façon précise notre position. Nous souhaiterions par conséquent ajouter un paragraphe *52bis* dont je vais donner lecture en anglais.

[*l’orateur poursuit en anglais*] :

“Le point de vue a été exprimé qu’alors que les rapports pouvaient être optimisés le contenu et la longueur des rapports ne devraient pas être réduits de façon significative et les positions des États membres doivent être reflétées.”

Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l’anglais*] : Je remercie la Chine. Est-ce que vous pouvez transmettre votre proposition écrite au secrétariat ? S’il n’y a pas d’objections, *ce paragraphe 52bis est adopté.*

Paragraphe 53

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l’anglais*] : Paragraphe 53. Pas d’objections. *Adopté.*

Paragraphe 54

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l’anglais*] : Paragraphe 54. Pas d’objections. *Adopté.*

Paragraphe 55

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l’anglais*] : Paragraphe 55. Pas d’objections. *Adopté.*

Paragraphe 56

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l’anglais*] : Paragraphe 56. Les Pays-Bas.

M. R. LEFEBER (Pays-Bas) [*interprétation de l’anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Je n’ai pas d’objections au paragraphe 56. Je voulais juste savoir si le secrétariat avait une formulation concernant le regroupement des paragraphes 41, 54, 55 et 56, ou est-ce que le secrétariat peut nous faire savoir s’il regroupera ces différents paragraphes ? Car ces paragraphes portent sur des conclusions et des recommandations. Donc, il faudrait regrouper tous les paragraphes qui portent sur les conclusions et les recommandations au même endroit.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l’anglais*] : Le secrétariat.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l’anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Juste une précision. Lorsque le secrétariat a rédigé cette section, nous avons regroupé ces paragraphes selon les domaines thématiques. Mais, encore une fois, c’est à vous d’en décider. Si les délégations souhaitent que les décisions soient regroupées dans un paragraphe final, soit. Dans cette section en particulier nous avons un accord au paragraphe 49, il y a un accord également au paragraphe 54, au paragraphe 55 et un accord au paragraphe 56. Donc, vous avez quatre paragraphes sur lesquels le Sous-Comité est arrivé à un accord et on pourrait effectivement regrouper ces quatre paragraphes à la fin de cette section. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l’anglais*] : Je remercie le secrétariat. Les Pays-Bas.

M. R. LEFEBER (Pays-Bas) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. J'avais cru comprendre qu'il y avait également un accord concernant la proposition, la requête faite au secrétariat d'étudier les incidences financières de la diffusion sur le web. Donc, encore une fois, il y a une requête précise qui a été présentée pendant le débat et il n'y a pas eu d'objections à cette requête. Je souhaiterais par conséquent qu'il y ait une référence précise à cette requête.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie les Pays-Bas. Le secrétariat.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Pour ce qui est du paragraphe 51, il y a une requête qui a été présentée et au début du paragraphe on dit "Quelques délégations", donc on garde cela "Quelques délégations ont indiqué que les sessions du Sous-Comité pourraient être diffusées sur le web". Après, nous avons la requête faite au secrétariat d'étudier les incidences financières d'une telle diffusion. Donc, ce dernier membre de phrase, on pourrait le reprendre dans un paragraphe séparé qui serait placé dans le même groupe de paragraphes où il y a une requête présentée au secrétariat. Si le Comité souhaite que l'on adopte une telle approche, il n'y a pas de problème.

Donc, nous aurions le paragraphe 51 qui se lirait comme suit :

"Quelques délégations ont indiqué que les sessions du Sous-Comité pourraient être diffusées sur le web."

Nous aurions un nouveau paragraphe qui serait placé à la fin de cette section et qui viendrait s'ajouter aux autres paragraphes demandant au secrétariat d'agir. Ce paragraphe se lirait comme suit :

"Le Sous-Comité a demandé au secrétariat d'étudier les incidences financières d'une diffusion sur le web et de préparer un document à présenter à la prochaine session du Sous-Comité."

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci pour ces commentaires. L'Algérie.

M. M. OUZEROUHANE (Algérie) : Merci, Monsieur le Président. Comme on dit, je crois qu'on va un peu trop vite en besogne en ce qui concerne cette question de diffusion par le web. À ma connaissance, j'étais présent durant les débats, une seule délégation a fait une telle proposition. J'ai même souvenir qu'à la suite de cette proposition, pour ne pas le nommer, le représentant de la Belgique a exprimé l'avis général

en ce qui concerne cette question pour dire qu'elle pourrait être limitative et qu'elle pourrait même, le terme qu'il a utilisé c'était de gêner la sérénité de nos débats. À ma connaissance, il n'y a pas d'accord au niveau du Sous-Comité pour aller plus en avant sur cette question. Merci.

C'est pour cela que je préfère qu'on reste sur "Une délégation a exprimé son point de vue et a demandé au secrétariat des explications." Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, Monsieur, pour ces commentaires. Chili.

AMB. M. A. A. LABBÉ (Chili) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci. Simplement pour rappeler que la délégation du Chili a également été en faveur de cette diffusion sur le webcast. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci. D'autres commentaires ? Pays-Bas.

M. R. LEFEBER (Pays-Bas) [*interprétation de l'anglais*] : Je suis tout à fait d'accord avec l'intervention de l'Algérie et il a dit à juste titre que le débat de fond n'a pas pu aboutir à un accord sur cette question du webcast et la diffusion sur le web. Quelqu'un avait dit, justement, qu'il fallait demander les incidences financières. Donc, il n'y a pas eu vraiment d'accord sur la question. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci. D'autres commentaires sur ce paragraphe 51 ? Le secrétariat.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Le paragraphe 51 pourrait être maintenu en l'état, sans changement. Ensuite, on aurait un nouveau paragraphe, à la fin de cette section demandant au secrétariat de faire cette étude, mais on pourrait incorporer non seulement l'aspect financier, mais demander également au secrétariat de présenter un document à la prochaine session, document examinant toute cette question de diffusion sur le web des réunions intergouvernementales. Non seulement examiner les incidences financières, mais également voir s'il y a déjà des expériences en la matière, si certains organismes utilisent déjà ces diffusions sur le web et s'il y a des incidences et des implications pour que ça donne une certaine orientation. Donc, qu'on ne mette pas l'accent uniquement sur l'aspect financier, mais également sur tous ces autres éléments de réflexion.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci. L'Afrique du sud.

M. P.P. SEKHULA (Afrique du sud) [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Les services

financiers, justement, nous ont fait rapport sur ce point et ils nous ont dit que ce n'était pas faisable d'un point de vue financier. À la lumière de l'expérience des autres organisations qui utilisent cela, ils ont justement demandé des fonds ou des contributions extrabudgétaires. Je me demande si c'est vraiment utile de demander un examen financier ou des incidences financières d'une technologie qui, pour l'instant, visiblement n'est pas encore utilisable, ou dont l'utilisation pour l'instant n'est pas encore réaliste.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Le secrétariat.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Le secrétariat a essayé de rétablir un équilibre entre les différentes positions et nous proposons ce qui suit. On garde le paragraphe 51 en l'état et on insère un nouveau paragraphe à la fin, où on indique que le secrétariat préparera un document qui sera présenté aux délégations à la prochaine session du Sous-Comité juridique, contenant différentes informations et notamment dire ce qui a déjà été dit par le représentant des Services de conférences et du bureau financier.

On pourrait également expliquer de quoi il s'agit. Il s'agit de quelque chose de nouveau, comme l'a dit à juste titre le représentant de l'Afrique du sud, c'est quelque chose de nouveau, effectivement. Les représentants des services de conférences et des services financiers l'ont mentionné, en ont parlé dans leur intervention et, bien sûr, l'utilisation de ces moyens technologiques pose encore un certain nombre de difficultés, de problèmes.

Si vous pensez que cela est utile, nous pourrions vous donner ce rapport, mais si vous êtes satisfaits des informations fournies par le secrétariat, nous n'aurons pas besoin de préparer ces documents. Donc, c'est soit un document sur la question, soit vous êtes satisfaits des informations fournies oralement.

Le secrétariat est prêt à rédiger ce document concernant les informations sur les incidences aussi bien financières que pratiques. Une délégation pourrait nous indiquer si vous pensez que ce serait utile de présenter ce type de document.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci. La République tchèque.

M. V. KOPAL (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*] : Je ne veux pas entrer dans le détail de cette question mais je pense que cette question mérite toute notre attention et avancer avec beaucoup de prudence car cela a beaucoup d'autres implications que nous ignorons

encore. Avant de m'associer à la proposition du secrétariat concernant la préparation de ce document au prochain Sous-Comité mais sans tirer des conclusions quelles qu'elles soient. Si certaines délégations ont une autre opinion et si elles veulent apporter des changements au rapport, très bien, mais je pense que la proposition du secrétariat est tout à fait réaliste et nous l'appuyons. Merci.

Paragraphe 57

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci. S'il n'y a pas d'autres commentaires, nous pouvons passer à la partie C. Préparation du débat. *Paragraphe 57. Adopté.*

Paragraphe 58

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : *Paragraphe 58. Adopté.*

Paragraphe 59

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : *Paragraphe 59. Algérie.*

M. M. OUZEROUHANE (Algérie) : Merci, Monsieur le Président. Mon intervention n'est pas en rapport direct, en fait, avec le paragraphe 59, mais plutôt pour rappeler une proposition qui a été faite par l'Afrique du sud lors de notre débat à ce sujet et qui consistait en l'association d'un expert africain dans le panel qui devait discuter lors de ce débat. J'aimerais simplement rappeler cette proposition pour qu'il en soit tenu compte lors des préparatifs. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, Monsieur, pour ce commentaire. D'autres commentaires ? S'il n'y a pas d'autres commentaires, *le paragraphe 59 est adopté.*

Paragraphe 60

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Dernier paragraphe 60. Il n'y a pas d'objections. *Adopté.*

Avant de dire que nous avons adopté le rapport, il nous reste certains paragraphes en suspens. Le secrétariat pourra nous expliquer quels sont les paragraphes qui n'ont pas encore été approuvés.

Il n'y a qu'un seul paragraphe que le secrétariat doit présenter en consultation avec l'Italie et le Venezuela.

Mesdames et Messieurs, je vais donner la parole au secrétariat qui a certaines communications à nous faire. Le secrétariat.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Tout d'abord,

ce qui figure actuellement dans le paragraphe 42 sera modifié comme suit :

“Quelques délégations ont exprimé l’avis que les sessions du Sous-Comité juridique devraient être écourtées”

et le reste du paragraphe sans changement.

Pour ce qui est maintenant de la renumérotation, l’agencement de cette partie. Le paragraphe 42 deviendrait le paragraphe 37bis, ça serait le premier paragraphe de cette partie B. Organisation des travaux. Ensuite, on aura un nouveau paragraphe 37ter, ça c’était le paragraphe qui avait été proposé et lu par le Venezuela et qui a été approuvé. Et ensuite, on reviendrait à l’ordre des paragraphes actuel. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l’anglais*] : Merci. Je pense que nous avons adopté l’ensemble du rapport du Sous-Comité juridique. Le secrétariat.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l’anglais*] : Merci, Monsieur le Président. En effet, le secrétariat va maintenant mentionner un certain nombre de questions non réglées dans les parties précédentes du rapport.

Tout d’abord, le L.284, la première partie, Débat général. On propose un nouveau paragraphe en tant que paragraphe 15bis, document L.284. Le paragraphe 15bis dirait :

“Le Sous-Comité a noté avec satisfaction le quinzième anniversaire de l’adoption par l’Assemblée générale de la déclaration sur la coopération internationale dans le domaine de l’exploration et de l’utilisation de l’espace extra-atmosphérique dans l’intérêt et pour le bien de tous les États, tenant compte tout particulièrement des besoins des pays en développement.”

On notera également la cote de cette déclaration et c’est ce qu’on appelle, en général, la déclaration d’intention.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l’anglais*] : Merci. Y a-t-il d’autres commentaires ? Pas d’objections. *Adopté.*

Le secrétariat.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l’anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Passons à l’additif premier, deuxième partie du projet de rapport. Il s’agit d’un paragraphe qui portera dans la partie “Échange général d’informations sur les mécanismes nationaux relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux”.

Vous vous souviendrez qu’on en avait parlé hier lors de l’adoption de cette partie du rapport et il

y a une proposition émanant de la République tchèque et que cette proposition a été présentée également officiellement au titre du point 10 de l’ordre du jour. Pour rappeler le paragraphe où cette proposition est mentionnée, nous proposons un nouveau paragraphe, le 41bis, à la page 6 de ce document Add.1. Le paragraphe dirait :

“Le Sous-Comité a pris note d’une proposition de la République tchèque qui figure dans le document A/AC.105/C.2/L.283. Un résumé des opinions exprimées sur ce point figure dans le chapitre XI du rapport.”

Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l’anglais*] : Merci pour cette correction. D’autres commentaires ? Pas d’objections. *Il en est ainsi décidé. Le paragraphe a été adopté.*

L’Algérie a la parole.

M. M. OUZEROUHANE (Algérie) : Merci, Monsieur le Président. Avec votre permission et votre indulgence, j’aimerais retourner au paragraphe 19 de cet additif 1. Des vues similaires ont été exprimées par ma délégation concernant ce paragraphe, à la différence près que nous ne considérons pas cette notion de (??) comme étant un principe. C’est la raison pour laquelle je propose de changer la rédaction de la première partie de ce paragraphe 19 qui se lirait comme suit :

“L’idée a été exprimée concernant l’utilisation par les États de l’orbite géostationnaire sur la base du premier arrivé premier servi était inacceptable.”

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l’anglais*] : Merci au délégué de l’Algérie. D’autres commentaires ? Y a-t-il des commentaires suite à cette proposition ? S’il n’y a pas d’objections, nous allons l’adopter et je demanderai au représentant de l’Algérie de bien vouloir présenter sa proposition au secrétariat.

Le secrétariat, s’il vous plaît.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l’anglais*] : Si je me souviens bien, il y avait eu également des propositions d’amendement au paragraphe 10 à l’additif 2, partie concernant le protocole d’UNIDROIT.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l’anglais*] : Italie.

Mme PASTORELLI (Italie) [*interprétation de l’anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Au paragraphe 10 à l’additif 2, je voudrais l’avis des délégations dont l’opinion est reflétée dans le paragraphe 10 pour exprimer de façon plus

équilibrée cette position, pour ne pas porter atteinte aux négociations en cours et les négociations qui vont se poursuivre, notamment dans le cadre de la Conférence diplomatique. Je voudrais proposer une autre formulation.

“Quelques délégations ont estimé que, tout en continuant à appuyer les objectifs du projet de protocole tel qu’indiqués au début, et tout en reconnaissant les améliorations récentes dans le texte du projet de protocole,”

et le reste du paragraphe resterait inchangé. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l’anglais*] : Je remercie l’Italie pour cette observation. Est-ce que l’Italie peut transmettre au secrétariat une proposition écrite, s’il vous plaît ?

L’Afrique du sud, vous avez la parole.

M. P.P. SEKHULA (Afrique du sud) [*interprétation de l’anglais*] : Merci, Monsieur le Président. J’ai une observation à faire sur l’additif 3, le paragraphe 39.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l’anglais*] : Écoutez, attendez que l’on règle d’abord ce premier problème.

Y a-t-il des observations sur la nouvelle rédaction proposée par l’Italie ? Ce n’est pas le cas. *Adopté.*

L’Afrique, vous avez maintenant la parole.

M. P.P. SEKHULA (Afrique du sud) [*interprétation de l’anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Au paragraphe 39, est importante surtout compte tenu des observations faites par l’Algérie et je pense qu’il est très important de tenir compte des besoins des États membres. Donc, la dernière phrase qui dit “et représentait une lourde charge financière pour les États membres en particulier les pays en développement.”

Je ne sais pas si c’est exactement ce qui a été dit. Il faudrait dire “représentait une lourde charge financière pour les États membres”, point, et on supprimerait le dernier membre de phrase.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l’anglais*] : Je remercie l’Afrique du sud. La France, vous avez la parole.

M. L. SCOTTI (France) : Merci, Monsieur le Président. Puisque le paragraphe 39 reflète une déclaration qui a été faite notamment par ma délégation, la phrase finale ou la fin de ce paragraphe a effectivement été dit par ma délégation mais ça a été dit à un moment du débat où, après avoir entendu beaucoup de vues exprimées sur la durée des sessions du Sous-Comité

juridique, plusieurs délégations de pays en développement avaient expliqué la nécessité de mobiliser à la fois des experts venant des capitales et des experts ou des diplomates de mission, pour des raisons d’organisation, il était difficile de mobiliser ces personnes et également, financièrement, il y avait un coût, le fait que nous n’utilisions pas la totalité du temps qui nous était alloué, représentait un coût également.

Je sais qu’il y a plusieurs pays en développement qui se sont exprimés en ce sens, et c’est bien pour ça que lorsque j’ai fait ma déclaration quelques séances plus tard, elle a reflété ce point de vue. Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l’anglais*] : Je remercie le distingué délégué de la France pour cette observation. D’autres observations ? L’Afrique du sud vous êtes d’accord avec ce qui a été dit par la France ?

M. P.P. SEKHULA (Afrique du sud) [*interprétation de l’anglais*] : Merci, Monsieur le Président. En fait, ma préoccupation c’est que l’on pense que les pays en développement sont toujours en train de présenter la (??), sont toujours en train de demander quelque chose, alors que nous savons tous qu’il y a une surcharge financière pour tout le monde. Mais bon, je suis prêt à accepter ce texte. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l’anglais*] : Je remercie l’Afrique du sud pour cette observation.

Mesdames et Messieurs les délégués, nous avons maintenant adopté toutes les parties de notre projet de rapport. Puis-je considérer que le Sous-Comité juridique adopte le rapport dans son ensemble tel qu’amendé ? Le Venezuela, vous avez la parole.

M. M. CASTILLO (République bolivarienne du Venezuela) [*interprétation de l’espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Avant d’adopter toutes les parties du rapport, nous souhaiterions revenir à l’additif 3 du document L.284 et nous souhaiterions proposer l’ajout d’un paragraphe, le 31*bis*. Je vais donner lecture de ce paragraphe en anglais, et après je présenterai le texte au secrétariat. Le paragraphe se lirait comme suit :

[*l’orateur poursuit en anglais*] :

“Le point de vue a été exprimé que l’analyse juridique des Lignes directrices sur la réduction des débris spatiaux devait être réalisée par le Sous-Comité juridique le plus rapidement possible, avec pour objectif de garantir le succès des missions spatiales à long terme. Cette initiative permettant de

débattre de la question dans le cadre du Sous-Comité devrait être encouragée afin de répondre aux préoccupations de tous les États, y compris les États qui sont en train d'élaborer des législations nationales sur les débris spatiaux."

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*]: Je remercie le Venezuela. Des observations ? Il n'y a pas d'observations. *Adopté.*

Puis-je maintenant considérer que le Sous-Comité adopte le rapport dans son ensemble tel qu'amendé ? Il n'y a pas d'objections. *Il en est donc ainsi décidé.*

Mesdames et Messieurs les délégués, avant de clore cette cinquantième session du Sous-

Comité, je voudrais vous remercier pour votre coopération constructive et vous remercier également pour le soutien que vous m'avez apporté pendant mon mandat de deux ans.

Je souhaiterais également remercier le secrétariat du Sous-Comité, M. Niklas Hedman et ses collaborateurs, pour l'aide qu'ils m'ont apportée dans mon travail et dans le travail du Sous-Comité. J'espère que notre coopération va se poursuivre à l'avenir et je vous souhaite un bon voyage de retour et mes meilleurs vœux pour vos activités futures.

Je déclare closes la 838^e séance et la cinquantième session du Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

La séance est levée à 12 h 44.